**BURKINA FASO** 

Décret n° 2013 - 002/PRES/PM portant composition du Gouvernement.

Unité - Progrès - Justice

## LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu la Constitution;

Vu le décret n° 2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;

Sur proposition du Premier Ministre;

## DECRETE

ARTICLE 1: Le Gouvernement du Burkina Faso est composé ainsi qu'il suit :

- 01. Ministre d'Etat, Ministre chargé des Relations avec les Institutions et des Réformes politiques

  Monsieur Bongnessan Arsène YE
- 02. Ministre d'Etat, Ministre chargé de Mission auprès de la Présidence du Faso

  Monsieur Assimi KOUANDA
- 03. Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération régionale

  Monsieur Yipèné Djibrill BASSOLE
- 04. Ministre de l'Economie et des Finances
  Monsieur Lucien Marie Noël BEMBAMBA
- 05. Ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité Monsieur Jérôme BOUGOUMA

- 06. Ministre de la Justice, Garde des Sceaux Monsieur Dramane YAMEOGO
- 07. Ministre de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire Monsieur Mahama ZOUNGRANA
- 08. Ministre des Mines et de l'Energie Monsieur Lamoussa Salif KABORE
- 09. Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat Monsieur Patiendé Arthur KAFANDO
- 10. Ministre de la Communication, Porte Parole du Gouvernement Monsieur Alain Edouard TRAORE
- 11. Ministre de la Promotion de la Femme et du Genre Madame Nestorine SANGARE/COMPAORE
- 12. Ministre de la Culture et du Tourisme Monsieur Baba HAMA
- 13. Ministre des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports Monsieur Jean Bertin OUEDRAOGO
- 14. Ministre de la Santé Monsieur Léné SEBGO
- 15. Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme Monsieur Yacouba BARRY
- 16. Ministre des Enseignements secondaire et supérieur Monsieur Moussa OUATTARA
- 17. Ministre de l'Education nationale et de l'Alphabétisation Madame Koumba BOLY/BARRY
- 18. Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité Sociale

  Monsieur Vincent ZAKANE
- 19. Ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation Monsieur Gnissa Isaïe KONATE
- 20. Ministre de l'Environnement et du Développement durable Monsieur Salif OUEDRAOGO

21. Ministre de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi

Monsieur Basga Emile DIALLA

- 22. Ministre des Ressources animales et halieutiques Monsieur Jérémy Tinga OUEDRAOGO
- 23. Ministre de l'Eau, des Aménagements hydrauliques et de l'Assainissement

  Madame Mamounata BELEM/OUEDRAOGO
- 24. Ministre du Développement de l'Economie numérique et des Postes Monsieur Jean KOULIDIATI
- 25. Ministre des Sports et des Loisirs
  Monsieur Yacouba OUEDRAOGO
- 26. Ministre de l'Action sociale et de la Solidarité nationale Monsieur Alain ZOUBGA
- 27. Ministre des Droits humains et de la Promotion civique Madame Prudence Julie M. N. K. NIGNA/SOMDA
- 28. Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation Monsieur Toussaint Abel COULIBALY
- 29. Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget

  Madame Clotilde KI/NIKIEMA
- 30. Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération régionale, chargé de la Coopération régionale Monsieur Thomas PALE
- 31. Ministre délégué auprès du Ministre de l'Education nationale et de l'Alphabétisation, chargé de l'Alphabétisation

  Monsieur Amadou Diemdioda DICKO
- 32. Ministre délégué auprès du Ministre des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports, chargé des Transports Monsieur Baba DIEME

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 02 janvier 2013

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO